



**Communauté de communes
Les Vals du Dauphiné
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
N°ARR-2025-15**

**PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN SA QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Monsieur Sébastien KERRINCKX**

Le Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

VU l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux Responsables de Services,

VU l'article L2131-1 du CGCT, disposant que les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, de nature à garantir leur authenticité et à assurer leur mise à disposition du public de manière permanente et gratuite,

VU l'arrêté n°ARR-2023-08 du 06 mars 2023 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien KERRINCKX,

VU l'organigramme en vigueur de la collectivité,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 19 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°ARR-2023-08 du 06 mars 2023 est abrogé.

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" conformément à l'article 414-6 du Code de justice administrative.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis en Sous-préfecture de La Tour du Pin,
- inscrit au registre des arrêtés et publié sur le site internet de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Fait à La Tour du Pin
Le 19 septembre 2025

- Notifié à l'intéressé,
Le 19.09.2025



Sébastien KERRINCKX

Le Président



Bernard BADIN

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission

le 25/09/2025

- publication et/ou notification

le 25/09/2025